



21260

Mairie

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

www.selongey.com

mairie.selongey@wanadoo.fr

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du 8 juillet 2009**

L'an deux mille neuf, le huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, Mme Marjolène De Carvalho, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec.

Absents excusés : Mme Thérèse Parisot (procuration à Mme Paulette Therry), M. David Brunot, (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet), Mme Michèle Barbusse (procuration à Mme Rachel Simonel)

Mme Annick Niporte est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2009 est adopté, Jean Noel Gallimardet fait remarquer qu'une erreur de rédaction s'est produite dans la liste des présents et des absents excusés.

1- Implantation d'une jardinerie

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter ce point à l'ordre du jour, cette dernière n'ayant pas d'objection, il présente le dossier de M. Xavier Piroddi consistant à implanter une jardinerie, sur la zone commerciale « cote d'or 1 » de Selongey. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
Le conseil vote à l'unanimité la cession de la parcelle F n°1888 de 2969 m², pour un montant de 5 € le m², et autorise le maire à signer l'acte notarié.

2- Servitude de tréfonds sur la parcelle N°ao528p, SARL IDL

Le maire expose la demande de la SARL IDL en l'occurrence, la constitution d'une servitude de tréfonds pour permettre l'enfouissement, dans le sous sol de la parcelle n°ao528p des canalisations d'eau usée, de gaz, adduction eau potable, canalisation PTT, destinées à desservir les éventuelles constructions, à usage d'habitation, du projet de lotissement de la SARL IDL. Les frais d'acte contenant constitution de servitudes sont à la charge de la SARL IDL.
Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la création de cette servitude de tréfonds et autorise le maire à signer tous actes notariés.

3- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre, Agence Brandon « rénovation du complexe sportif »

Le maire énonce la négociation entreprise par le maître d'œuvre quant à l'augmentation du forfait de sa rémunération, dû notamment à l'augmentation des lots plomberie/sanitaire et chauffage/ ventilation. Cette négociation a abouti à une proposition de + 3700 € HT (4 425.20 € TTC) destinée au bureau d'études AGS, responsable de la partie Plomberie/chauffage. La négociation a été menée par M. Charton (DDE), assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune. Le conseil vote à l'unanimité cette augmentation et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

4- Acquisition du terrain pour le groupe scolaire

Le maire rappelle que le terrain retenu, à l'unanimité, par le conseil municipal lors de la séance du 19 décembre 2008, fait l'objet aujourd'hui d'une procédure d'acquisition par la commune. Il s'agit d'acquérir la parcelle n°76, de 3084 m², propriété de madame Andrée Rousselet pour un montant de 40 € le m². Ainsi que les parcelles n°77, de 5 811 m², pour un montant de 40 € le m² et n° 32, de 1ha4383, propriété de l'indivision Masson, pour un montant de 0.30€ le m². Les prix ont été établis par le service des domaines. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Christophe Leloup s'étonne que compte tenu des décisions prises récemment par la commune, et notamment une diminution de la superficie ainsi que la réalisation du projet en une seule phase, il aurait été opportun de réévaluer les différents scénarii proposés lors de la programmation (terrain rue de la crâa et terrain complexe sportif).

Le maire rappelle que les habitants de Selongey n'attendent pas une réévaluation mais bien la construction effective d'un groupe scolaire.

Le conseil municipal vote à la majorité le prix d'acquisition et autorise le maire à signer les actes notariés.

L'opposition s'abstient, Michel Verney ne prend pas part au vote.

5- Acquisition commune de SELONGEY /consorts SALAH

Le maire rappelle qu'il s'agit d'acquérir, moyennant le prix de 1€ symbolique, la parcelle ZR 205. Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le prix d'acquisition et autorise le maire à signer l'acte notarié.

6- Acquisition commune de SELONGEY/ association foncière

Michel Verney informe l'assemblée de l'acquisition à titre gratuit du chemin d'exploitation de Prenet, cadastré ZR n°112 (7a80), ainsi que le chemin d'exploitation du trou Roussel, cadastré AO N°135 (5a30). Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le prix d'acquisition et autorise le maire à signer les actes.

7- Tableau des affectifs

Le maire informe le conseil de la modification du tableau des effectifs, par la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe temps plein et un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe temps partiel et par la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe temps plein et d'un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe temps partiel.

8- Informations diverses

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du groupe scolaire.

Le maire informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 29 juin dernier afin de procéder à l'ouverture des plis du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour la construction du groupe scolaire.

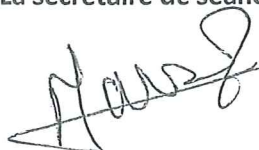
Philippe Michaud précise que l'analyse des dossiers a permis de dégager un classement des offres. Le candidat retenu est l'entreprise AMOME, spécialiste en AMO, avec de nombreuses références label HQE, pour un montant de 89 750 € HT soit 107 341 € TTC. Le montant étant inférieur à 90 000 € HT, le conseil municipal a donné délégation au maire pour attribuer ce marché par délibération du 23 février 2009.

- Une œuvre commémorative va être installée place du 19 mars 1962, pour les anciens combattants d'Algérie.
- Le mobilier urbain, rue de la Patenée est en cours d'installation
- La liaison froide, pour le restaurant scolaire, sera effective à compter de la rentrée 2009.
- La voie de liaison du lotissement bourgogne est en cours de réalisation, et les ronds points carrés vont devenir ronds.

- Jean Noël Gallimardet communique la proposition du conseil général pour l'aménagement de l'entrée de Selongey, par la route de Foncegrice.
- Michel Verney, apporte des informations sur la communauté de communes, notamment, la prise de compétence enfance jeunesse, la mise en place de sentiers pédestres, le projet de maison médicale ainsi que le recrutement d'une animatrice mobilité par le pays seine et tilles.
- Un point de vente de la billetterie « Transco » sera prochainement en place dans un commerce du centre ville.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,



Annick Niporte



Le président de séance,



Gérard LEGUAY